



**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 AVRIL 2021**

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SA au Capital de 100.007.645,000 de Dinars

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Identifiant Unique : 0002707P

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Mardi 27 Avril 2021** à 10 heures.

A vu des circonstances actuelles, liées à l'épidémie du COVID-19, la réunion sera tenue à distance, par visio-conférence et délibérera de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2020.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.
3. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.
5. Affectation des résultats de l'Exercice 2020.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.
8. Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2021.
9. Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
10. Ratification de la cooptation d'Administrateurs par le Conseil d'Administration
11. Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales.
12. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes.
13. Pouvoirs pour formalités.

A cet effet, les actionnaires sont invités à consulter l'adresse suivante



www.actionnaire-ubci.tn pour s'enregistrer et accéder ainsi à la plateforme dédiée et ce pour consulter les documents de l'assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance, ou à se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée.

Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 20 avril 2021

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le 22 avril 2021

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiquée dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat spécial ou pouvoir au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 26 avril 2021, son pouvoir au siège social de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la banque dans les délais réglementaires et sur la plateforme dédiée.

Le Conseil d'Administration